



# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## CCA 800

### « Espace Levier – Val d’Usiers »

Arc-Sous-Montenot, Bians-Les-Usiers, Chapelle d’Huin, Evillers, Gevresin,  
Goux-Les-Usiers, Levier, Septfontaine, Sombacour,  
Villeneuve d’Amont et Villers-Sous-Chalamont

**COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE N° 23  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MARDI 26 JUIN 2017 – 20 H 00**

Sur convocation du Conseil de Communauté en date du 21 juin 2017 adressée par le président  
Nombre de membres en exercice : 28

L’an deux mille dix-sept, le vingt-six juin à vingt heures, se sont réunis en réunion ordinaire les membres du conseil communautaire comme suit :

Présents : Patrick GRILLON, Elisabeth LEPEULE (Arc sous Montenot), André SALOMON, Gilles MONNIER, Carmen GIRARD (Bians les Usiers), Dominique MAMET, Dominique FAIVRE (Chapelle d’Huin), Jean-Philippe DESCOURVIERES, Bernard BICHET (Evillers) René MARESCHAL, Michel GUICHARD (Gevresin), Eric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Pierre GRILLET (Goux les Usiers), Guy MAGNIN FEYSOT, Michel MAGNET, Martine BOLE, Gaëlle LONCHAMPT, Frédéric DOLE (Levier), Christian RATTE, Jérémie GUYOT (Septfontaine), Maryse JEANNIN, Marie-Jeanne LECHINE, Louis SIEVERT (Sombacour), Martine GRASSA, Marie-Claire MONNIN (Villeneuve d’Amont) Claude COURVOISIER, Simon COURTET (Villers sous Chalamont)

Formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) excusé(s) : Madame Gaëlle LONCHAMPT, Messieurs Gilles MONNIER, Michel MAGNET

Étaient absent(s) : Messieurs Michel GUICHARD, René MARESCHAL,

Absents ayant donné procuration : Madame Claudine CATTET à Monsieur Eric BOURGEOIS, Madame Martine BOLE à Monsieur Guy MAGNIN FEYSOT

Secrétaire de séance : Madame Maryse JEANNIN

#### ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte rendu n° 22 du 23 mai 2017
- Changement des statuts de la CCA 800 afin d’intégrer l’EPF
- Location d’une parcelle à la Sté CUENOT AND-CO
- Acquisition d’un défibrillateur
- Création d’un poste d’adjoint administratif de 14/35<sup>ième</sup> pour compléter le secrétariat à hauteur de 35 h par semaine.

#### 1. Validation du compte rendu n° 22 – séance du 23 mai 2017

Pas d’observation, le compte rendu est validé à l’unanimité

#### 2. Changement des statuts de la CCA 800 afin d’intégrer l’EPF

Monsieur le Président rappelle à l’assemblée les modalités d’adhésion de la Communauté de Communes à l’Etablissement Public Foncier Doubs BFC (EPF).

L’EPF a été créé pour assurer une mission de portage foncier afin d’accompagner les projets des collectivités territoriales. Il a donc notamment pour objet de procéder à la négociation, d’acquérir directement des biens, de les gérer puis de les rétrocéder à la collectivité.

Selon les dispositions du code de l’urbanisme, un établissement public foncier ne peut accepter l’adhésion d’un EPCI que si celui-ci est compétent en matière de Programme Local de l’Habitat. Cette compétence s’applique au ville de plus de 30 000 habitants.

Aussi l’adhésion de la communauté de communes CCA 800 à l’EPF est-elle subordonnée à une extension de compétences « Programme Local de l’Habitat ».

Il est donc proposé au conseil communautaire de modifier les statuts de la Communauté de Communes pour y intégrer la compétence PLH et de formuler son souhait d'adhérer à l'Etablissement Public Foncier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide de modifier les statuts de la communauté de communes et de prendre la compétence Programme Local de l'Habitat,
- demande à M. le Président d'engager la procédure de consultation des communes membres sur cette extension de compétence,
- décide d'adhérer à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC.

### **3. Location d'une parcelle à la Sté CUENOT AND-CO**

Monsieur Le président fait part au conseil communautaire de la demande de la Société CUENOT AND-CO relatif à la location d'une parcelle de terrain sur la zone d'activité de Champs Begaud 9.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide de louer une parcelle dans l'état sur le lotissement champs Begaud 9 pour une surface d'environ 1 852 m<sup>2</sup>. Il est précisé que l'accès de cette parcelle s'effectuera par le chemin des anciennes poubelles qui prend naissance à l'angle ouest de la propriété BCFC.

Le montant de la location annuelle est fixé 1 200 € HT suivant le calcul effectué par les services fiscaux.

Un bail sera établi par l'étude de Maître VUILLAUME à charge de la société CUENOT AND CO.

- Autorise le président à signer tout document relatif à cette location et à établir le modificatif du lotissement.

### **4. Acquisition d'un défibrillateur**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il est souhaitable que la maison de santé soit équipée d'un défibrillateur.

Monsieur Eric BOURGEOIS propose que la commune de Levier participe à hauteur de 50 %, ce qui est validé par ces représentants.

Le conseil valide l'achat de cet appareil, à l'unanimité, et mandate monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.

### **5. Création d'un poste d'adjoint administratif de 14/35<sup>ème</sup> pour compléter le secrétariat à hauteur de 35 h par semaine.**

Monsieur le président fait part au conseil communautaire qu'il devient utile de compléter les services administratifs de la communauté de communes afin de palier à la charge de travail. Il propose de créer un poste d'adjoint administratif à hauteur de 14/35<sup>ème</sup> pour ainsi compléter les postes existants (21/35<sup>ème</sup>) et ainsi passer à 35 heures par semaine de secrétariat.

Après discussion, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide de créer un poste d'adjoint administratif à hauteur de 14/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017,
- Donne pouvoir à Monsieur le président pour lancer l'appel à candidature et à signer tous documents afférents à cette embauche.

Monsieur Guy MAGNIN FEYSOT propose que ce recrutement se fasse en concertation avec les communes d'Arc sous Montenot et Villers sous Chalamont de façon à proposer, dans la mesure du possible, un poste à plein temps plus attractif.

Le Président,  
Christian RATTE